



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Direction des  
examens et concours

DEC 1  
Bureau 202

Courriel.

Ce.examens-concours@ac-  
strasbourg.fr

Adresse postale

6 rue de la Toussaint 67975  
Strasbourg Cedex 9

Tél : 03.88.23.37.23  
Fax : 03.88.23.38.02

[www.ac-strasbourg.fr](http://www.ac-strasbourg.fr)

## AVIS D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AUX EXAMENS PROFESSIONNELS D'AVANCEMENT

Arrêté du 17 mars 2016 paru au J.O du 26 mars 2016

DANS LES CORPS DES  
INGENIEURS TECHNICIENS DE RECHERCHE ET DE FORMATION

SESSION 2016

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES DU :  
du 30 mars 2016 à partir de 12 heures au 27 avril 2016 à 12 heures

- SONT OUVERTS LES EXAMENS PROFESSIONNELS SUIVANTS

Accès au GRADE D'INGENIEUR DE RECHERCHE HORS CLASSE

Accès au GRADE DE TECHNICIEN DE RECHERCHE ET DE FORMATION DE  
CLASSE EXCEPTIONNELLE

Accès au GRADE DE TECHNICIEN DE RECHERCHE ET DE FORMATION DE  
CLASSE SUPERIEURE

Note: L'examen professionnel ITRF d'avancement dans le grade **d'adjoint technique principal de Recherche et de Formation** fait l'objet d'un avis spécifique.

MODALITES D'INSCRIPTION PAR INTERNET

### PROCEDURES D'INSCRIPTION

#### VOUS DEVEZ VOUS INSCRIRE

- par INTERNET SUR LE SITE SUIVANT DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :  
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>

(RUBRIQUE :Concours / ITRF / s'inscrire)

LIEN DIRECT:<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>

Le dossier de candidature personnalisé peut être obtenu sur ce site :  
du **30 mars 2016 à partir de 12 heures au 27 avril 2016 à 12 heures**, date limite de dépôt  
ou d'envoi de dossier en recommandé simple, (le cachet de la poste faisant foi) au centre  
organisateur,

**Ministère Ens. Sup DGRH D5 Bureau des concours ITRF**

(en précisant le nom abrégé du concours selon le cas) :

**IGR HORS CLASSE 2016 ou TECH CE 2016 ou TECH CS 2016**

**72 rue Régnault 75243 PARIS Cedex 13 (se référer à adresse sur le dossier.)**

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'il leur appartient d'imprimer leur dossier d'inscription.  
Tout dossier d'inscription déposé ou expédié après la date limite entraînera le rejet de la demande d'inscription.

L'ensemble des conditions requises à l'inscription est disponible sur le site  
internet suivant :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/recrutements/itrf>

Rubrique : Ressources humaines / itrf

**En cas de problèmes techniques d'inscriptions** : connecter vous sur le support  
technique ci-dessous:

**Lien direct**: <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23691/service-d-assistance-technique-a-l-inscription.html>

**(sur le site : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/> Rubrique: concours / assistance technique)**



Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Dates prévisionnelles des épreuves ( voir page suivante)

A titre indicatif les dates prévisionnelles des auditions à Paris : ( mises à jour sur le site internet du ministère)

- technicien de classe exceptionnelle : **27 juin au 1 juillet 2016**
- technicien de classe supérieure : **19 septembre au 30 septembre 2016**
- ingénieur de recherche hors classe : **7 au 10 novembre 2016**

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

Sont admis à prendre part aux examens professionnels de sélection I.T.R.F. **les fonctionnaires** remplissant, pendant **l'année au titre de laquelle doit être établi le tableau d'avancement**, les conditions fixées par le décret du 31 décembre 1985 modifié et ayant fait acte de candidature, **par la voie hiérarchique**, dans les délais fixés par arrêté publié au Journal officiel de la République française.

**Voir conditions précises sous le lien du site : <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23281/les-examens-professionnels-i.t.r.f.html>**

## NATURE DES EPREUVES

L'examen professionnel de sélection pour l'avancement comporte l'étude par le jury d'un **dossier** constitué par chaque candidat et une **conversation avec le jury**.

**Document non contractuel :**

**CES INFORMATIONS RELATIVES AU CONDITIONS ET AUX EPREUVES SONT MISES A JOUR SUR LE SITE INTERNET DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.**